



Amende majorée a 375 €

Par **lolo4111**, le **03/07/2016** à **11:02**

Le 10 Octobre 2015, je me suis fait prendre par la Gendarmerie dans mon petit village avec mon téléphone en main (Bon je sais c'est pas bien) donc verbalisation 3 points, et 90 € d'amende, donc verbalisation le 10 Octobre ou mon gendarme m'indique que je vais recevoir par courrier la fameuse amende, je la reçois et je la règle le 2 Novembre dans les temps !!! hier matin un petit courrier pour m'indiquer que je suis redevable d'une amende majorée de 375 €, la bonne blague, je vérifie donc mes relevés bancaires ou je retrouve mon chèque de 90 € encaissé, que dois je faire
Merci

Par **fabrice58**, le **03/07/2016** à **12:51**

La bonne blague !
Il faut envoyer un petit courrier à la trésorerie amende avec la preuve que ce sont les services comptables de la DGFIP qui ont encaissé ce chèque.